

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N^o 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N^{os} 2591 à 2600

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 12

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« repose sur un »,

les mots :

« est un licenciement pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2591	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2592	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2593	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2594	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2595	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2596	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2597	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2598	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2599	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2600	de	M.	André CHASSAIGNE